

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17438**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Hôtellerie et tourisme spécialité Hébergement et environnement touristiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bretagne Occidentale - Brest	Recteur chancelier de l'académie de Rennes, Université de Bretagne Occidentale - Brest

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est chargé de la gestion, de l'animation, de la promotion de l'hébergement touristique, au sein de l'hébergement lui-même ou d'une structure en relation avec l'hébergement :

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

- direction d'un hébergement touristique (gestion administrative et financière ; réservations ; démarches marketing...)
- création, extension d'un hébergement touristique
- encadrement d'une équipe ; recrutement et formation du personnel
- comptabilité journalière de l'établissement : choix des fournisseurs, commandes, réception, vérification de la marchandise
- promotion de l'établissement
- organisation de la préparation matérielle du service à la clientèle
- accueil de la clientèle
- animation d'un hébergement (activités, animations...)
- information de la clientèle dans sa découverte de la région touristique
- gestion d'un parc de logements touristiques au sein d'une structure institutionnelle (OT, CDT, Pays touristique...)

Afin d'assurer ces activités, le diplômé connaît le contexte juridique de l'activité (droit du travail notamment), l'environnement touristique de l'hébergement (afin de guider et renseigner la clientèle de l'hébergement dans sa visite de la région d'accueil) ainsi que les démarches administratives, juridiques, commerciales de la création et (ou) de l'extension d'un hébergement touristique.

Il peut intervenir dans une langue étrangère (information et accueil de la clientèle étrangère) et doit maîtriser les nouvelles technologies de la communication (communication Internet en particulier) et les logiciels de gestion, de réservation, de comptabilité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans divers types d'hébergements touristiques (hôtels, résidences de vacances, gîtes, campings, auberges de jeunesse, etc.) ou dans des structures institutionnelles ou privées en relation avec les hébergements (OT, Pays touristiques, Comités Départementaux et Régionaux du Tourisme, etc.).

Deux types d'emplois sont principalement visés :

1- exploitant d'hébergement touristique

Appellations principales :

- directeur, directeur-adjoint d'hôtel ; hôtelier
- chef de réception en hôtellerie
- directeur, directeur-adjoint de résidences de vacances
- propriétaire/gérant de résidence de vacances
- chef de réception en résidence de vacances
- directeur, directeur-adjoint de Villages-vacances
- chef de réception / chargé de l'animation en Villages-vacances
- directeur, directeur-adjoint d'auberge de jeunesse
- propriétaire-exploitant de gîtes, chambres d'hôtes, fermes de séjour, meublés saisonniers
- propriétaire/gérant de camping
- gouvernante en hôtellerie

2- Responsable de l'accueil en milieu touristique

Appellations principales :

- responsable de l'accueil, responsable de l'information dans toute structure touristique d'accueil, privée ou publique
- responsable des hébergements dans une structure institutionnelle touristique (OT, CDT, Pays touristique...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

G1503 : Management du personnel d'étage

G1703 : Réception en hôtellerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation se déroulant sur deux semestres, la certification s'obtient après une évaluation sur les unités d'enseignement suivantes :

Descriptif des composantes de la certification :

SEMESTRE 1

UE 1 : Langues ; 5 ECTS

UE 2 : Environnement touristique ; 3 ECTS

UE 3 : Techniques de terrain (2 ECTS)

UE 4 : Informatique (2 ECTS)

UE 5 : Création et gestion de l'hébergement (3 ECTS)

UE 6 : Langues (5 ECTS)

SEMESTRE 2

UE 7 : Techniques d'expression et de communication (1 ECTS)

UE 8 : Droit et économie touristiques (3 ECTS)

UE 9 : Informatique (2 ECTS)

UE 10 : Accueil et animation touristique (2 ECTS)

UE 11 : Négociation et marketing (2 ECTS)

UE 12 : projet tuteuré (en équipe) (10 ECTS)

UE 13 : stage de 3 mois en milieu professionnel (20 ECTS)

Modalités d'évaluation :

Les évaluations comportent des **épreuves écrites et des épreuves orales de diverses natures** : dossiers, notes de synthèse, exposés, examens oraux, dissertations, etc.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants + Enseignants-chercheurs + Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 2011 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n° 20014141 du 6 mars 2012 relatif aux habilitations de l'université de Brest à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis et de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-brest.fr/cap-avenir>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-brest.fr>

<http://www.univ-brest.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Quimper

Historique de la certification :